

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
DELIBERATION N° 30

L'an deux mil dix-neuf, le six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : MM. ETCHEGARAY, MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h04), MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h23), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15), MM. SALDUCCI, ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 18h25), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mmes TAIEB, CANDILLIER (à partir de 18h56), BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU; Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE (jusqu'à 18h04) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h23) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par Mme MEYZENC (à partir de 22h15) ; M. POCQ par Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15) ; M. SALANNE par M. SOROSTE ; Mme MEYZENC par M. NEYS (jusqu'à 18h25) ; M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h56) ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire,

Absent :

M. POCQ (à partir de 22h15 à compter de la délibération n°31).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Soroste,

OBJET - FINANCES – Exercice 2018 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Compte administratif.

L'exécution budgétaire 2018 se présente de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 490 000 €	4 475 979,73 €	
Dépenses de fonctionnement	4 490 000 €	4 475 963,73 €	
Résultat de fonctionnement 2018		16 €	
Résultat antérieur reporté		0 €	
Résultat de fonctionnement cumulé		16 €	

Pour ce budget annexe, les mouvements comptables sont répartis sur deux fonctions de la nomenclature M 14 : la fonction 024 « Fêtes et cérémonies » pour les fêtes traditionnelles et la fonction 33 « Culture » pour la temporada, de sorte que chacune de ces activités est bien identifiée budgétairement.

Pour les fêtes traditionnelles, les dépenses s'élèvent à 3 071 K€ contre 2 240 K€ au compte administratif 2017. L'évolution de 832 K€ s'explique essentiellement par la mise en place des bracelets Pass'Fêtes, dont l'incidence est détaillée ci-après.

Les dépenses des fêtes traditionnelles se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

- achat et charges externes : 2 582 K€ ;
- dépenses de personnel : 415 K€ ;
- subventions : 39 K€ ;
- charges exceptionnelles : 35 K€.

La ventilation de l'ensemble de ces dépenses par activités se présente ainsi :

- sécurité et gardiennage : 1 004 K€ (+173 K€) ;
- animations : 484 K€ (+ 29 K€) ;
- secours et prévention : 359 K€ (+2 K€) ;
- propreté : 151 K€ (+ 16 K€) ;
- logistique, organisation et communication : 478 K€ (+ 16 K€) ;
- dispositif Pass'Fêtes : 595 K€.

S'agissant du dispositif Pass'Fêtes, sa mise en œuvre a engendré un coût de 595 K€, ces coûts se répartissant principalement entre l'achat de bracelets, les frais liés à la vente et le fonctionnement des caisses pendant les fêtes.

Les recettes de vente de bracelets se sont élevées à 1 348 K€, permettant de dégager un gain net de 753 K€, qui a permis de ramener le coût net des Fêtes à 1 065 K€ pour l'exercice 2018.

Les recettes s'établissent à 2 006 K€ :

- occupation du domaine public : 543 K€
- animations (course de vaches) : 39 K€
- partenariats : 76 K€
- vente des bracelets Pass'Fêtes : 1 348 K€.

L'équilibre de cette activité est assurée par le versement d'une subvention du budget principal dont le montant est de 1 065 K€ contre 1 543 K€ en 2017.

La mise en place du droit d'accès aux fêtes a donc permis de réduire la subvention d'équilibre de 478 K€ par rapport à l'exercice 2017.

Pour la temporada, les dépenses s'élèvent à 1 404 K€ (contre 1 317 K€ en 2017).

Les contrats conclus pour l'engagement des toreros et l'achat des taureaux, représentent 981 K€ (978 K€ en 2017), les autres charges étant relatives à l'organisation des spectacles, notamment l'informatique, les assurances, la communication, la sécurité et le gardiennage des arènes, ainsi que la refacturation du personnel municipal en support de l'organisation des spectacles.

Les recettes atteignent 1 270 K€, dont 1 015 K€ pour la billetterie, les recettes hors billetterie totalisent 255 K€, correspondant notamment au partenariat, aux redevances d'occupation du

domaine public et à la vente de la viande des taureaux.

La temporada 2018 dégage ainsi un résultat négatif de 78 K€ avant amortissement (contre 55 K€ en 2017). Après prise en compte de la quote-part de la dotation aux amortissements des arènes municipales (56 K€), l'équilibre de cette activité est assurée par le versement d'une subvention du budget principal de 134 K€ (111 K€ en 2017).

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de M. Millet-Barbé.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne